



# bernardfondeur.com\_SARL

16 rue des ormes 60580 Coye la Forêt France  
Tel : **03 4458 7194**, International phone : +33 3 4458 7194  
Tel Mobile : **06 0849 2885**, International Mobile phone : +33 6 0849 2885  
Assurance responsabilité civile et décennale : MAAF n°600 529 83B-001  
Email : [bernardfondeur@wanadoo.fr](mailto:bernardfondeur@wanadoo.fr) Fax 03.5903.9076  
[www.bernardfondeur.com](http://www.bernardfondeur.com)  
SIRET : 483.215.281.000.13  
TVA / VAT : FR 614 832 152 81

Mme Gxxxxxxxxxxxxxxxxxx

## DEVIS

Date	N° Devis	Référence Client
29/04/2010	Dev2010-021	

Objet
remplacement de chaudière

### Contexte

Il s'agit de remplacer une chaudière Chaffoteaux et Maury de 1995 qui montre des signes de faiblesse. On en profite pour adopter un principe de combustion plus économe, qui devrait dégager un gain de l'ordre de 15% sur un budget annuel gaz de 2000 €. La chaudière fait l'objet d'un crédit d'impôt de 15% (sans la pose et les frais annexes) et il est possible d'obtenir un prêt auprès de SOLFEA, filiale GDF-Suez.

La régulation thermique, si elle est vendue séparément, fait l'objet d'un crédit d'impôts de 25%.

### Comparatif

Afin de pouvoir comparer éventuellement ce devis avec d'autres propositions, il convient de préciser certains points.

Le devis prévoit un séparateur d'air et de boues. Il s'agit d'accessoires qui ne sont pas souvent proposés et qui ont pour objet d'accroître la fiabilité de l'installation. Il en va de même pour les traitements chimiques de détergence (désembouant) et surtout la solution anticorrosive de la marque SENTINEL. Il y a aussi un dispositif permettant un circuit de rinçage énergétique.

Ne pas oublier bien sûr que ce devis concerne une prestation artisanale pour laquelle la confiance dans son artisan constitue un élément primordial.

### Détails techniques

Sur demande de Monsieur Gxxxxxx, on propose ici deux chaudières, une DE DIETRICH et une FRISQUET. Elles sont équivalentes dans leurs fonctionnalités ; toutefois, la chaudière FRISQUET est unanimement reconnue comme supérieure en fiabilité. Dans cette chaudière FRISQUET, le ballon ne fait « que » 80 litres. En réalité, FRISQUET propose un dispositif surchauffe qui rend ce ballon équivalent à un ballon standard de 120 litres.

L'opération de nettoyage des circuits se fait pendant plusieurs semaines, par exemple en septembre ; elle est suivie de l'opération de rinçage puis de l'introduction de la solution inhibitrice de corrosion. On considère que le paiement final a lieu à la mise en service de la chaudière, avant ces traitements chimiques.

Objet	Quantité	Prix unitaire HT	HT	Crédit d'impôts
<b>parties communes</b>				
dépose et enlèvement de l'ancienne chaudière, mise en service de la nouvelle chaudière. Nettoyage et rinçage des circuits de chauffage, traitement anti-corrosion	1	1 023,60	1 023,60	
séparateur d'air FLAMCOVENT 26/34	1	101,00	101,00	
séparateur de boues 26/34	1	107,14	107,14	
vannes d'isolement pour circuit de rinçage Boisseau 3/4 mm	3	9,03	27,09	
bouchon f 3/4	3	1,57	4,71	
té 22-18-22 pour circuit de rinçage	3	5,84	17,52	
raccord écrou libre 18-3/4	7	4,85	33,95	
mamelon 20-27 mm	4	1,12	4,48	
solution désembouante SENTINEL X400	1	59,20	59,20	
solution inhibitrice de corrosion SENTINEL X100	1	61,47	61,47	
remplacement des robinets équerre 15-21 pour deux radiateurs	1	190,60	190,60	
<b>parties spécifiques FRISQUET</b>				
chaudière FRISQUET modèle Hydroconfort Condensation 20 KW ballon intégré inox 80 litres ref F4AJ20900	1	4 176,00	4 176,00	660,85
terminal ventouse horizontal 60/100 longueur 0,8m avec rosace et coude ref F3AA40892	1	70,00	70,00	
valeur TTC et après impôts indicative pour les parties spécifique FRISQUET	3818,68			
<b>parties spécifiques DE DIETRICH</b>				
chaudière DE DIETRICH modèle Vivadens MCR 24/BS130 25 KW ballon séparé 130 litres ventouse VH8	1	3 200,00	3 200,00	506,40
thermostat d'ambiance programmable modulant sans fils ref AD266	1	280,00	280,00	73,85
sonde extérieure ref AD 225	1	41,40	41,40	10,92
supplément pose sonde extérieure	1	127,95	127,95	
valeur TTC et après impôts indicative pour les parties spécifique DE DIETRICH	3258,894			
<b>solution FRISQUET</b>				
Total HT			5 876,76	
TVA 5,5%			323,22	
Total TTC			6 199,98	
Total TTC et après crédit d'impôts			5 539,13	
acompte 35% du TTC à la commande			2 169,99	
paiement final			4 029,99	
<b>solution DE DIETRICH</b>				
Total HT			5 280,11	
TVA 5,5%			290,41	
Total TTC			5 570,52	
Total TTC et après crédit d'impôts			4 979,35	
acompte 35% du TTC à la commande			1 949,68	
paiement final			3 620,84	

## **Documentation**

Les chaudières sont présentées sur les sites Internet des constructeurs :

[http://www.frisquet.fr/hydroconfort-condensation\\_fr\\_02\\_02\\_12.html](http://www.frisquet.fr/hydroconfort-condensation_fr_02_02_12.html)

[http://www.dedietrich-thermique.fr/produits/gammes\\_de\\_produits/chaudieres\\_murales/gaz\\_condensation\\_vivadens](http://www.dedietrich-thermique.fr/produits/gammes_de_produits/chaudieres_murales/gaz_condensation_vivadens)

## **Prêt SOLFEA**

La banque SOLFEA propose par exemple un prêt de 5000 € sur 76 mois (6 ans et 3 mois) au taux annuel de 3,95% hors assurance. Des taux plus avantageux sont possibles sur de plus courtes durées. Voir les simulations proposées sur le site Internet.

<http://www.banquesolfea.fr/espace-particuliers/offres-services/les-prets-dolcevita/pret-dolcevita-gaz-naturel.html>

## **Conditions générales :**

Ce devis est valable un mois

Les présentes conditions générales de vente sont applicables pour toutes commandes passées avec notre entreprise, leur acceptation pleine et entière résulte de la signature du présent devis par le client.

Vos coordonnées complémentaires : 06.xxxxxxxxxx

Dev2010-021--Mme-Gxxxxxxxxxxxxxxxx

**bernardfondeur.com\_SARL**

Bernard FONDEUR, 16 rue des ormes 60580 Coye la Forêt, France  
Tel : 03 4458 7194, Tel Mobile : 06 0849 2885,  
Email : [bernardfondeur@wanadoo.fr](mailto:bernardfondeur@wanadoo.fr) [www.bernardfondeur.com](http://www.bernardfondeur.com)



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

### Attestation simplifiée<sup>1</sup>

#### 1 Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) : **Voir haut de page**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Commune : ..... Code postal : .....

#### 2 Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

maison ou immeuble individuel       immeuble collectif       appartement individuel  
 autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse<sup>2</sup> : ..... Commune : ..... Code postal : .....

dont je suis :  propriétaire       locataire       autre (précisez votre qualité) :

#### 3 Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :  
 n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :

planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage     huisseries extérieures     cloisons intérieures     installations sanitaires et de plomberie     installations électriques     système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

#### 4 Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 %) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %).

Fait à ....., le .....  
Signature du client ou de son représentant :

(1) Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

(2) Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre 1.

## Notice (attestation simplifiée)

**Le taux réduit de la TVA prévu à l'article 279-0 bis du code général des impôts (CGI) s'applique, sous certaines conditions, aux travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien de locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans. Pour bénéficier du taux réduit vous devez attester que ces conditions sont réunies. Deux modèles d'attestation sont à votre disposition pour effectuer cette démarche. Vous pouvez utiliser l'attestation simplifiée pour tous les travaux n'affectant, sur une période de deux ans, aucun des éléments de gros œuvre et pas plus de cinq des six lots de second œuvre définis au 2) du A ci-dessous<sup>1</sup>. L'attestation normale est à utiliser dans les autres cas.**

### A - Quel est l'objet de cette attestation ?

Elle garantit que sont réunies les conditions prévues par l'article 279-0 bis du code général des impôts (CGI) pour bénéficier du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien de locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans.

En effet, le taux réduit de la TVA ne s'applique pas aux travaux qui :

- 1) soit portent sur des locaux autres que d'habitation à l'issue des travaux, ou achevés depuis moins de deux ans ;
- 2) soit concourent à la production d'un immeuble neuf, c'est-à-dire les travaux qui rendent à l'état neuf le gros œuvre (la majorité des fondations ou des autres éléments qui déterminent la résistance et la rigidité de l'ouvrage ou de la consistance des façades hors ravalement) ou au moins deux tiers de chacun des éléments de second œuvre (les planchers non porteurs, c'est-à-dire ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ; les huisseries extérieures ; les cloisons intérieures ; les installations sanitaires et de plomberie ; les installations électriques ; le système de chauffage (en métropole) ;
- 3) soit augmentent la surface de plancher des locaux existants de plus de 10 % ;
- 4) soit conduisent à une surélévation du bâtiment ou à une addition de construction ;
- 5) soit consistent en des travaux de nettoyage, soit concernent l'aménagement et l'entretien des espaces verts, soit correspondent à la fourniture d'équipements ménagers ou mobiliers ou de gros équipements listés à l'article 30-00 A de l'annexe IV au CGI.

### B - Comment remplir cette attestation ?

#### **Cadre ❶ Identité du client ou de son représentant :**

L'attestation est remplie par la personne qui fait effectuer les travaux (propriétaire occupant, propriétaire bailleur, locataire, syndicat de copropriétaires, etc.). C'est à elle de justifier qu'elle a respecté les mentions portées sur l'attestation. Si l'administration conteste les informations portées sur l'attestation, c'est l'administration qui devra apporter la preuve que celles-ci sont inexactes.

#### **Cadre ❷ Nature des locaux :**

Pour bénéficier du taux réduit de la TVA, les travaux doivent porter sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans. Le taux réduit est également applicable aux travaux qui ont pour objet d'affecter principalement à un usage d'habitation un local précédemment affecté à un autre usage sauf s'ils concourent à la production d'un immeuble neuf.

#### **Cadre ❸ Nature des travaux :**

Cochez les cases correspondant à votre situation.

### C - À qui remettre l'attestation ?

**Cadre ❹, Remise de l'attestation et conservation des pièces justificatives :** L'attestation, une fois complétée, datée et signée, doit être remise au prestataire effectuant les travaux, avant leur commencement (ou au plus tard avant la facturation). Lorsqu'il y a plusieurs prestataires, un original de l'attestation doit être remis à chacun d'entre eux.

Vous devez conserver une copie de l'attestation ainsi que l'ensemble des factures ou notes émises par le(s) prestataire(s) ayant réalisé des travaux jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant leur réalisation. Elles devront en effet être produites si l'administration vous demande de justifier de l'application du taux réduit de la TVA.

### D - Quelles sont les conséquences de la remise d'une attestation erronée ?

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 %) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %).

(1) Pour toute question relative à ces attestations, vous pouvez consulter le site Internet [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr), rubrique « documentation », appeler le centre « impôts services » (0820 32 42 52, 0,12 euros TTC la minute, du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h), ou vous adresser à votre centre des impôts (dont les coordonnées figurent en haut de votre déclaration de revenus). Toutes précisions sont apportées par ailleurs dans le bulletin officiel des impôts (BOI) 3 C-7-06 consultable sur le site Internet déjà cité.

bernardfondeur.com\_SARL

Bernard FONDEUR, 16 rue des ormes 60580 Coye la Forêt, France  
Tel :03 4458 7194, Tel Mobile :06 0849 2885,  
Email : [bernardfondeur@wanadoo.fr](mailto:bernardfondeur@wanadoo.fr) [www.bernardfondeur.com](http://www.bernardfondeur.com)



**Exemplaire à renvoyer à l'artisan  
Merci**



TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

### Attestation simplifiée<sup>1</sup>

#### 1 Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) : **Voir haut de page**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : ..... Commune : ..... Code postal : .....

#### 2 Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel                       immeuble collectif                       appartement individuel
- autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble
- un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse<sup>2</sup> : ..... Commune : ..... Code postal : .....

dont je suis :  propriétaire                       locataire                       autre (précisez votre qualité) :

#### 3 Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :  
 n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :

- planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage    huisseries extérieures    cloisons intérieures    installations sanitaires et de plomberie    installations électriques    système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

- n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.
- ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

#### 4 Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 %) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %).

Fait à ..... le .....  
Signature du client ou de son représentant :

(1) Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

(2) Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre 1.